

## Étudiant·e·s en échange sortants procédure Erasmus+ 2021-2027

### 1- Informations générales :

Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

<https://info.erasmusplus.fr/>

L'ÉSAD•• est titulaire d'une charte Erasmus+ de la Commission Européenne pour les années 2021 à 2027.

On trouve parmi les objectifs de cette nouvelle charte Erasmus 2021-2027 :

- *l'inclusion et la diversité* : impliquer davantage les personnes qui ont le moins d'opportunités en raison de leur handicap, de leur origine, de leurs difficultés en matière d'éducation, de leur milieu social, culturel et économique ou de leur lieu de vie (zones rurales et isolées) ;
- *le numérique* : accélérer la transition numérique des systèmes de formation et d'éducation avec notamment le développement de l'apprentissage à distance et de l'apprentissage hybride (mobilité physique à l'étranger et enseignements en ligne). En septembre 2021, la Commission a lancé une nouvelle [application mobile Erasmus+](#) qui permettra à chaque étudiant·e de disposer d'une carte étudiante numérique valable dans toute l'Union européenne ;
- *l'écologie environnementale* : sensibiliser les participants au programme Erasmus+ aux questions environnementales et les inciter à l'utilisation de modes de transport à faibles émissions de carbone comme alternative au transport aérien.
- *la participation à la vie démocratique* : soutenir des projets portés par les jeunes pour favoriser leur engagement social et civique.

Dans ce cadre, les personnels, enseignant·e·s et étudiant·e·s peuvent bénéficier de bourses pour des mobilités dans les pays participant au programme.

#### a) bénéficiaires de la bourse Erasmus+ pour la mobilité de l'enseignement supérieur :

Tous les étudiant·e·s en mobilité internationale sortante dans un pays membre de l'Union Européenne ou dans un pays partenaire du programme peuvent y prétendre.

Jusqu'à 20% de l'enveloppe totale peut être attribuée aux mobilités vers un pays partenaire si besoin. (Voir le paragraphe sur les compléments financiers).

80% à 100% de l'enveloppe totale est réservée aux mobilités intra-européennes (vers un pays membre).

## •Valence

b) attribution de la bourse :

Chaque année, l'ÉSAD ●● signe une convention de subvention avec l'agence Erasmus+ France. Cette convention fixe le nombre de bourses allouées aux étudiant·e·s de l'ÉSAD●●, qui est chargée de les distribuer et d'en justifier la bonne utilisation.

● Les critères de sélection pour l'octroi des bourses Erasmus+ :

Compte-tenu du règlement intérieur de l'établissement et des financements accordés par l'Union Européenne, les bourses Erasmus+ pour les mobilités étudiantes sont réservées aux étudiant·e·s de 4<sup>e</sup> année (séjours d'études ou stages).

Les demandes de mobilité sont examinées chaque année par la commission mobilité avec les étudiant·e·s à la fin de leur 3<sup>e</sup> année.

Cette commission est composée de l'enseignant·e responsable de la 3<sup>e</sup> année ou de son·a représentant·e, de l'enseignant·e référent·e à la mobilité et de la coordinatrice de la mobilité internationale.

Les critères d'évaluation sont :

- l'adaptation du projet à la politique internationale de l'école ;
- la qualité et la nature du projet ;
- l'adéquation entre le projet et la destination du séjour ;
- la pertinence du stage ou de la recherche annoncée dans le parcours de l'étudiant·e ;
- l'engagement personnel de l'étudiant·e dans le projet ;
- la qualité du dossier mobilité (lettre de candidature et portfolio).

Après validation du projet de l'étudiant·e par la commission mobilité, la correspondante Erasmus+ (la coordinatrice de la mobilité internationale) gère les demandes de bourse en lien avec chaque étudiant·e.

c) Types de bourses et durées des mobilités :

- séjours d'études (mobilités SMS) – durée d'un semestre
- stage (mobilités SMT) – durée de 3 mois minimum

Il est possible de combiner une période d'études et une période de stage entre pays du programme.

d) montant et conditions d'attribution :

Les montants sont fixés en fonction des financements accordés à l'établissement et des règles fixées par la Commission Européenne.

Ils sont différents selon le type de mobilité et le pays d'accueil.

Les bourses Erasmus+ ont pour but de contribuer aux dépenses de la vie quotidienne dans le pays de destination (hébergement, restauration, transport sur place).

Les personnes porteuses de handicap bénéficient d'aides spécifiques.

Montant des bourses pour les mobilités :

	Pays de destination	Mobilités études Montant mensuel	Mobilités stage Montant mensuel
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays du groupe 14 : Îles Féroé, Suisse, Royaume-Uni	455€	605€
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays du groupe 5 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin	400€	550€
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	345€	495€

Le montant de la bourse accordée à chaque étudiant·e peut varier au regard des éléments variables suivants : montant de la subvention accordée à l'établissement, nombre d'étudiant·e·s en mobilité sortante éligibles au dispositif, durées des séjours à l'international.

Une répartition de la subvention est faite entre les étudiant·e·s qui seront informés du montant de leur bourse dès que l'administration a pu rassembler les éléments nécessaires à cette projection. Le but est de permettre à tous les étudiant·e·s d'effectuer une mobilité à l'international.

- Attention : Il est attendu que les étudiant·e·s finalisent leur projet mobilité au plus tard le 30 novembre de l'année en cours. Les étudiant·e·s retardataires se verront attribuer une bourse plafonnée à 12 semaines maximum.

e) complément financier :

- *Soutien pour l'inclusion* : pour faciliter au maximum l'accès à la mobilité des étudiant·e·s, conformément aux principes de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE), les participant·e·s ayant moins d'opportunités<sup>(1)</sup>, tels que les participant·e·s souffrant d'un problème physique, mental ou lié à la santé, les étudiant·e·s qui ont des enfants, les étudiant·e·s qui travaillent ou qui sont des athlètes professionnel·le·s, bénéficient d'un complément financier de 250€ par mois.

Des procédures de sélection internes tenant compte des dimensions d'équité et d'inclusion doivent être définies plus précisément.

<sup>(1)</sup> Une personne ayant moins d'opportunités est un·e participant·e potentiel·le dont les conditions personnelles, physiques, mentales ou liées à la santé sont telles que sa participation au projet ou à l'action de mobilité ne serait pas possible sans un soutien supplémentaire (financier ou autre).

•Valence

- *Soutien au moyen de transport écoresponsable*<sup>(2)</sup> : 50€ de complément financier et jusqu'à 4 jours de soutien individuel supplémentaire, pour couvrir les jours de voyage, pour un voyage aller-retour. Sur présentation des billets de transport aller-retour, versés en fin de séjour.

<sup>(2)</sup> transport aérien exclu

- *Mobilité à destination d'un pays partenaire des régions 1 à 4 et 6 à 13*<sup>(3)</sup> : jusqu'à 700€ par mois, à concurrence de 20% du budget total accordé par l'Agence Erasmus France à l'école pour le programme en cours durant l'année universitaire. Un arbitrage de la répartition de cette enveloppe budgétaire sera réalisé par la direction en début d'année.

Ces étudiant·e·s bénéficient également de frais de voyage selon un barème kilométrique :

Distances parcourues	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
0 – 99 km	23€	0€
100-499 km	180€	210€
500-1999 Km	275€	320€
2000-2999 Km	360€	410€
3000-3999 Km	530€	610€
4000-7999 Km	820€	0€
Plus de 8000 Km	1500€	0€

Un outil de calcul de distance a été développé par la Commission européenne :

[https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr)

<sup>(3)</sup>Les pays concernés sont :

Région 1, Balkans occidentaux : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo<sup>17</sup>, Monténégro

Région 2, Pays partenariat oriental : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international

Région 3, Pays du sud de la Méditerranée : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie

Région 4, Fédération de Russie : Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international

Région 6, Asie : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam

Région 7, Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

Région 8, Amérique latine : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Venezuela

Région 9 : Iran, Iraq, Yémen

Région 10 : Afrique du Sud

Région 11, États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) : Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Comores, Congo, Cook (Îles), Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Marshall (Îles), Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Namibie, Nauru, Nigér, Nigéria, Niue, Ouganda, Palaos, Papouasie–Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République de Guinée, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salomon (Îles), Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, Tanzanie, Tchad, Timor-Oriental (République démocratique du), Tanzanie, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe

Région 12, Pays industrialisés: pays issus de la coopération du Golfe : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar

Région 13, autres pays industrialisés : Australie, Brunei, Canada, Chili, (République de) Corée, États-Unis d'Amérique, Hong Kong, Japon, Macao, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan et Uruguay

### f) délais de versement :

Un premier versement de 80% de la somme globale attribuée à l'étudiant·e est versé dans le mois de son départ, le solde de 20% est conditionné par la réception du «rapport du participant» et un certificat de fin de mobilité.

## 2- Démarches administratives :

Quand votre projet mobilité est validé par la commission mobilité et définitif, la coordinatrice de la mobilité internationale met en place avec vous les documents administratifs :

*Ces documents doivent être établis et signés AVANT votre départ en mobilité.*

### 1- Mobilité d'études de l'enseignement supérieur :

→ Vous étudiez pour un semestre dans une école *partenaire* d'un pays membre de l'Union Européenne ou d'un pays tiers participant au programme Erasmus+.

o le «*Grant agreement*» (ou *Contrat de mobilité*) :

Il établit entre vous, l'ÉSAD●● et l'agence Erasmus+ les conditions spécifiques à votre mobilité. Il fait directement référence à la «*Charte de l'étudiant Erasmus+*».

o le «*Learning agreement for studies*» (ou *Contrat pédagogique pour les mobilités d'études*) :

Il établit entre vous, l'ÉSAD●● et l'établissement d'accueil les modalités de votre échange et spécifiquement les cours auxquels vous serez inscrit et le nombre d'ECTS que vous pourrez valider.

Le OLA (Online Learning Agreement) sur [www.learning-agreement.eu](http://www.learning-agreement.eu) est à remplir par l'étudiant·e en ligne avant de partir. Login : votre email d'école : `prenom.nom@esad-gv.fr`.

Les crédits que vous obtiendrez lors de votre mobilité seront directement transférables à votre cursus à l'ÉSAD●● ; 20 crédits sont attribués à la mobilité internationale en semestre 8.

## •Valence

2- Mobilité de stage de l'enseignement supérieur :

→ Vous faites un stage dans une structure d'un pays membre de l'Union Européenne ou d'un pays tiers participant au programme Erasmus+.

o le « *Grant agreement* » (ou *Contrat de mobilité*) :

Il établit entre vous, l'ÉSAD●● et l'agence Erasmus+ les conditions spécifiques à votre mobilité. Il fait directement référence à la « *Charte de l'étudiant Erasmus+* ».

o le « *Learning agreement for traineeships* » (ou *Contrat pédagogique pour les mobilités de stage*) :

Il établit entre vous, l'ÉSAD●● et la structure d'accueil les modalités de votre stage.

3- Pendant et après votre mobilité :

• Durant votre mobilité, vous devez respecter les termes de votre contrat. Si tout changement devait survenir, vous devez aussitôt en informer la coordinatrice de la mobilité internationale qui se chargera, en lien avec l'équipe pédagogique, de vous accompagner au mieux.

• Après votre mobilité et afin que l'ÉSAD●● puisse transférer les crédits liés à vos activités menées lors de votre mobilité :

1- dans le cas d'une mobilité d'études, vous devez fournir :

o le « *Learning agreement for studies* » validé par l'établissement d'accueil dans le cadre « *After the mobility* »,

o ou un « *transcript of record* », qui est le relevé de note original émis par votre établissement d'accueil,

o un « *certificate of stay* » fournit par l'établissement d'accueil, attestant de vos dates d'arrivée et de départ et du cadre de votre accueil,

o un mail de la plateforme Erasmus+ vous sera envoyé le lendemain du dernier jour de votre mobilité pour vous indiquer comment mettre en ligne votre « *rapport du participant* » (Attention : ce mail peut être dirigé vers vos spams).

2- dans le cas d'une mobilité de stage, vous devez fournir :

o le « *Learning agreement for traineeships* » validé par la structure d'accueil dans le cadre « *After the mobility* »,

o un mail de la plateforme Erasmus+ vous sera envoyé le lendemain du dernier jour de votre mobilité pour vous indiquer comment mettre en ligne votre « *rapport du participant* » (Attention : ce mail peut être dirigé vers vos spams).

#### 4- La plateforme linguistique EU Academy :

Le soutien linguistique en ligne EU Academy est une plateforme supportée par l'Union Européenne.  
<https://academy.europa.eu/courses/welcome-to-the-eu-academy>

La plateforme EU Academy est en cours de développement par la Commission Européenne, mais plusieurs ressources (cours, webinaires etc.) sont d'ores et déjà accessibles.

Afin de mesurer le niveau de langue, la plateforme propose aux participants d'effectuer un « placement test », celui-ci est disponible dans 24 langues européennes. Le « placement test » anglais est disponible au lien suivant :

<https://academy.europa.eu/local/euacademy/pages/course/assessment-overview.php?title=english-placement-test>

Les tests linguistiques en ligne sont obligatoires et doivent être effectués **avant le départ** en mobilité. Merci de faire une capture d'écran de vos résultats et l'envoyer à [anne.thielen@esad-gv.fr](mailto:anne.thielen@esad-gv.fr).

Les tests prévus dans les autres langues sont accessibles via la barre de recherche de la plateforme.

Les participants aux mobilités sont désormais en mesure d'effectuer le « placement test » autant de fois qu'ils le souhaitent, à n'importe quel moment, afin de pouvoir mesurer l'évolution de leur niveau. La réalisation d'un premier test avant le départ en mobilité reste toutefois requis.

#### 5- Autres informations pratiques :

La personne référente au sein de l'ÉSAD ●● est l'assistante à la mobilité internationale, Anne Thielen.

coordonnées : [anne.thielen@esad-gv.fr](mailto:anne.thielen@esad-gv.fr),

+33 (0)4 76 86 61 32 (à Grenoble), +33 (0)4 75 79 24 40 (à Valence les mardis)

adresse postale : École Supérieure d'Art et Design ●Grenoble ●Valence

25, rue Lesdiguières – 38000 Grenoble